

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 29 MARS 2024 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 15 mars 2023

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – David REY – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georgette MILLY – Marcelle PARIS

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

Léna ROMAN donne pouvoir à Marcelle PARIS

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le retrait de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention rénovation énergétique école (pas encore de données techniques)

Et l'ajout d'une délibération :

- Création d'un poste de rédacteur

Délibération n°2024-016 – Vote des comptes de gestion 2023

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Les compte de gestion des budgets principal, eau et assainissement, camping et microcentrale sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°2024-017 – Vote du compte administratif 2023 budget principal

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de **+ 1 015 698,37 €** et un excédent cumulé en section d'investissement de **+206 559,90 €**. **Voté à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-018 – Vote du compte administratif 2023 budget eau

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de

+ 48 687,44 € et un excédent cumulé en section d'investissement de +303 267,98 €. **Voté à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-019 – Vote du compte administratif 2023 budget microcentrale

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de + 156 704,93 € et un excédent cumulé en section d'investissement de + 37 691,40 €. **Voté à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-020 – Vote du compte administratif 2023 budget camping

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de + 36 644,81 € et un excédent cumulé en section d'investissement de +6 596,62 €. **Voté à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-021 - Vote et affectation du résultat : budget principal

Suite aux différents résultats constatés et compte tenu des restes à réaliser, la somme de de 401 628,13 € est affectée à la section d'investissement et la somme de 614 070,24 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n°2024-022 - Vote du résultat : budget eau

Suite aux différents résultats constatés, la somme de 48 687,44 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n°2024-023 - Vote du résultat : budget microcentrale

Suite aux différents résultats constatés, la somme de 156 704,93 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n°2024-024 - Vote et affectation du résultat : budget camping

Suite aux différents résultats constatés, la somme de 36 644,81 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n°2024-025 – Vote des budgets primitifs exercice 2024 – budget principal, budget eau, budget camping et budget microcentrale

Les budgets primitifs de l'exercice 2024 sont votés :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 235 293,46 €	2 235 293,46 €	1 960 028,70 €	1 960 028,70 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
----------------	----------------

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
520 121,40 €	520 121,40 €	161 031,03 €	161 031,03 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
45 741,43 €	45 741,43 €	69 644,81 €	69 644,81 €

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
156 034,64 €	156 034,64 €	479 808,40 €	479 808,40 €

Pour le budget principal (M57), conformément à l'article L.5217-10-6, le conseil municipal autorise le maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

Voté à l'unanimité

Délibération n°2024-026 – Vote des taux des taxes des contributions directes

Les taux ne sont pas augmentés par rapport à l'année 2023.

Ils sont fixés à 37,38 % pour le foncier bâti, 163,04 % pour le foncier non bâti et 12,27 % pour la taxe d'habitation.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024-027 – Vote des subventions aux associations

A l'unanimité, les subventions suivantes sont accordées aux associations qui en ont fait la demande dont le dossier est complet et qui présente un intérêt communal.

ACCA	250,00 €
ACCOR'Danse	650,00 €
Amicale des pompiers du guillestrois queyras	600,00 €
Association parents d'élèves	250,00 €
Association du personnel Communal	200,00 €
Chats des rues	300,00 €
Club Alpin français de Guillestre	300,00 €
Club de Judo	100,00 €
Club de ski de Risoul	250,00 €
Club Véloroc	800,00 €
Fait Main 05	100,00 €
FNACA	100,00 €
Les Genévriers	300,00 €
Prévention Routière	100,00 €
RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves)	150,00 €
Souvenir Français	80,00 €
Sport Enjoy 05	100,00 €

Volley Ball Guillestre	550,00 €
Différents comme les Autres 05	200,00 €
Renegades American Football Club 05	200,00 €
Pétanque Guillestroise	250,00 €
TOTAL	5 830,00 €

Délibération n°2024-028 – reversement exceptionnel depuis le budget annexe microcentrale vers le budget principal

Les conditions de reversement étant réunies, la somme de 140.000 € d'excédent de fonctionnement du budget microcentrale est reversée en section de fonctionnement du budget principal.

Cette somme permettra d'autofinancer une partie des investissements.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-029 – Etat d'assiette des coupes 2025

L'ONF a proposé d'asseoir les parcelles 21_a, 22_a et 29_a pour l'année 2025 et de destiner les 580 m3 de bois à la commercialisation.

Accepté à l'unanimité

Délibération 2024-030 – vente à la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras des terrains communaux dans le périmètre d'extension de la ZAE du Guillermain

Cette vente est destinée à régulariser les conditions de transfert de la compétence ZA. Les parcelles F667 (615 m²), F648 (395m²) et F892 (19255 m²) sont cédés,) 1€ par parcelle.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-031 – Création d'un poste de rédacteur

Considérant les projets communaux en cours et à venir et le volume de procédures administratives que cela représente, il est proposé de recruter un agent pour assurer les missions relatives à l'urbanisme et au développement local, et assister la Directrice Générale des Services.

Cet emploi correspond au grade de rédacteur territorial et représente un temps complet.

La création du poste est approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-032 – Travaux du Tour de Ville – demande de subvention

Dans le cadre des travaux du Tour de Ville, une subvention peut être demandée au Département et à l'Agence de l'eau pour la part « eau potable »

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20H30

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

la secrétaire de séance
Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

